



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **AVENIR ENERGIES SA**, Ch. des Mésanges 59,
1226 Thônex
2. Déclaration de faillite: 06.12.2012
3. Suspension de faillite: 07.02.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.03.2013
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** but planification réalisation optimisation et rénovation énergétique de bâtiments, réalisations immobilières ainsi qu'importation et distribution de biens associés au développement durable (cf statuts pour but complet)

Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2012 002188 R / OFA5

Office des faillites
1227 Carouge GE

00868205

